

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DU TERRITOIRE DE BELFORT

## FORMULAIRE DE SAISINE

*Concernant les locaux vides ou meublés à usage d'habitation principale  
soumis à la loi du 6 juillet 1989 situés sur le Territoire de Belfort*

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Vous êtes :  Locataire(s)     Bailleur     Association de locataire(s)

Autre (précisez)

**NOM – PRÉNOM** (ou raison sociale) :

Adresse **actuelle** :

Téléphone :  Adresse électronique :  @

MANDATAIRE (le cas échéant)

**NOM – PRÉNOM** (ou raison sociale) :

Adresse :

Téléphone :  Adresse électronique :  @

### IDENTIFICATION DE LA PARTIE ADVERSE

Statut :  Locataire(s)     Bailleur     Association de locataire(s)

Autre (précisez)

**NOM – PRÉNOM** (ou raison sociale) :

Adresse **actuelle** :

Téléphone :  Adresse électronique :  @

MANDATAIRE (le cas échéant)

**NOM – PRÉNOM** (ou raison sociale) :

Adresse :

Téléphone :  Adresse électronique :  @

## LOGEMENT CONCERNÉ PAR LE DIFFÉREND

Parc privé     Parc social     Logement vide     Logement meublé

Surface du logement :  m<sup>2</sup>    Nombre de pièces :     Montant du loyer :  €

Adresse du logement :

Date d'effet du bail :     Date de fin de bail éventuellement :

Montant dépôt de garantie :  €    Montant provisions de charges :  €

## MOTIF(S) DU LITIGE (cocher obligatoirement un ou plusieurs motifs)

### Saisine obligatoire – Parc privé

- l'encadrement du niveau des loyers et les compléments de loyers pour les baux signés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (article 140 de la loi du 23 novembre 2018).
- la révision annuelle du loyer (article 17-1 de la loi du 06 juillet 1989 modifiée et article 30 de la loi du 23 décembre 1986).
- la réévaluation du loyer lors du renouvellement du contrat de bail (article 17-2 II de la loi du 6 juillet 1989 modifiée).
- l'encadrement annuel de l'évolution du loyer des logements vacants à la relocation ou au renouvellement du bail (article 18 de la loi du 6 juillet 1989 modifiée).
- la fixation du nouveau loyer proposé au locataire dans le cadre d'un bail dit « de sortie de la loi de 1948 » (article 31 de la loi du 23 décembre 1986).

### Saisine facultative – Parc privé et social

- L'état des lieux (entrée, sortie, état du mobilier pour les meublés).
- Le dépôt de garantie.
- Les charges locatives.
- Les réparations.
- La non décence du logement.
- Le congé (article 15 de la loi du 6 juillet 1989).
- Difficultés de nature collective : accords collectifs nationaux ou locaux (article 41 ter et 42 de la loi du 23 décembre 1986), application du plan de concertation locative (article 44 bis de la loi du 23 décembre 1986), fonctionnement d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles.
- Autre (précisez) :

*N.B : pour tout autre motif non cité, la commission de conciliation du territoire de Belfort n'est vraisemblablement pas compétente. Il conviendra alors de saisir les juridictions judiciaires (juge de proximité, tribunal d'instance).*

## OBJET DU LITIGE - ARGUMENTAIRE

Décrivez de manière concise le différend que vous souhaitez soumettre à la commission départementale de conciliation du Territoire de Belfort (considérant que vous aurez la possibilité d'explicitier verbalement le litige en séance).

À  le

En cochant cette case, le (la) soussigné(e)  déclare sur l'honneur que les informations indiquées dans ce formulaire sont authentiques, complètes et exactes.

**FORMULAIRE À ADRESSER À L'UNE DES ADRESSES SUIVANTES :**

**Par voie postale en recommandé avec avis de réception :**

Secrétariat de la commission départementale de conciliation  
Service Habitat et Urbanisme – Cellule parc privé  
Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort  
8 place de la Révolution française BP 605  
90 020 BELFORT Cedex

**Par voie électronique :**

adresse mail : [cdc-ddt90@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:cdc-ddt90@territoire-de-belfort.gouv.fr)

**JOINDRE À VOTRE ENVOI : (copies lisibles)**

**Obligatoirement pour toute demande effectuée auprès de la CDC :**

- le bail,
- l'état des lieux entrant,
- les échanges (courriers ou courriels) que vous avez eu avec la partie adverse.

**En cas de non décence :**

- des photos et/ou des constats mairoes ou ARS (agence régionale de santé).

**En cas de non restitution du dépôt de garantis :**

- l'état des lieux de sortie et le décompte de sortie.

**En cas de réparations à la charge du bailleur :**

- les devis si vous en avez en votre possession.

**Pour une requête relative aux charges :**

- le décompte des charges.

**Pour les litiges relatifs à une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail :**

- copie intégrale de la proposition de renouvellement notifiée au locataire (avec la liste des références utilisées pour le calcul du loyer proposé),
- copie de l'acte d'huissier ou de l'accusé de réception du courrier d'envoi de cette proposition.

**Et tout autre document que vous jugerez utile pour étayer votre demande.**

**Si un document est manquant, merci de bien vouloir l'expliquer dans l'argumentaire.**